



Ville de Millas



Recherche Agent de surveillance des voies publiques - ASVP (H/F)

Descriptif de l'emploi

RATTACHEMENT HIÉRARCHIQUE Direction de l'administration générale

RELATIONS

- Relations internes : relation avec le responsable hiérarchique direct - relations avec les services de la collectivité : services techniques - service scolaire- animation-administration générale - relations avec le maire et l'adjoint délégué chargé de la sécurité des biens et des personnes et de la prévention.
- Relations externes : contacts permanents avec la population, relations avec les services de la gendarmerie nationale, des pompiers, d'urgence et de secours.

AUTONOMIE ET RESPONSABILITÉS Placé sous l'autorité du Maire missions définies par les lois et règlements en vigueur

Missions / conditions d'exercice

Missions principales ASVP :

- Compétence de police judiciaire en matière de surveillance et de prévention des règles relatives à la sécurité et à la salubrité publique.
Missions de constatation et de verbalisation d'infractions au code de la route, au code des transport, au code de l'environnement, au code des assurances.
- Effectuer des constatations prévues par le code de l'environnement.
Relever par rapport, les contraventions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics. (Code de la santé publique).

Missions principales assistant de prévention :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents
Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents.
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre.

- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires ainsi qu'à la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

ACTIVITÉS ASVP :

Code de la route

Infractions relatives à l'arrêt et au stationnement- prévention sur la voie publique

- Verbaliser l'arrêt ou le stationnement gênant des véhicules sur les passages réservés à la circulation des piétons en traversés de chaussée, hors arrêt et stationnement dangereux
- Constater les contraventions au code des assurances en cas de non opposition d'un certificat valide sur un véhicule.
- Alerte du supérieur hiérarchique ou du Maire d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre publique sur les voies publiques.
- Surveillance de la sécurité aux abords des écoles
- Sécurisation des passages piétons sur la voie publique- traversée des enfants
- Aide à l'encadrement de manifestations et surveillance de leur bon déroulement
- Signalement des accidents et information des services compétents
- Aide aux usagers.

Code de la santé publique

- Relever par rapports, les contraventions aux dispositions des règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics.
- Surveillance de la propreté des lieux et des dépôts sauvages.
- Prévenir, conseiller et dissuader les usagers relativement à la propreté des voies et des espaces publics.

Les activités ci-dessus sous-entendent des tâches non listées (ex cimetièrre). Par ailleurs, après concertation, les agents peuvent se voir confier d'autres missions et assurer d'autres activités dans le cadre du projet de service.

CONDITIONS D'EXERCICE ASVP :

- Travail en équipe, par tous les temps sur la voie publique.
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable: soirées-week ends, jours fériés
Disponibilité et adaptabilité aux usagers et aux situations (tensions physique et émotionnelle).
- Bonne condition physique.
- Sens du service public- éthique professionnelle.
Port d'une tenue spécifique.
- Agrément et assermentation liés aux prérogatives.

PRÉVENTION :

- Lettre de cadrage.
- Formation initiale.
- Appui technique du centre de gestion.
- Profils recherchés.
- Compétences et savoirs ASVP.
- Connaissance de la réglementation et des pouvoirs de police du Maire.
- Faire respecter le code de la route et du stationnement.
- Relevé des infractions.
- Accepter les contraintes du service.
- Maîtrise l'outil informatique.
- Posséder le permis B.

Savoir être ASVP

- Aptitude à la médiation.
- Sens du service public- autonomie.
- Bonne aptitude physique.
- Esprit d'initiative.
- Maîtrise de soi.
- Respect de la hiérarchie.

CONDITIONS ET NIVEAU OU DIPLÔME REQUIS

- Métiers accessibles sans diplôme.
- Expérience souhaitée dans des fonctions similaires.

Contrat PEC réservé aux demandeurs d'emploi entre 18 et 26 ans.

Veillez transmettre votre CV et Lettre de motivation à Mme Sylvie Lafforgue (RH Mairie de Millas) par mail à drh@mairie-millas.fr

Le dossier doit être déposé avant le 30/06/2023

Pour toute autre information, nous restons à votre disposition par téléphone au 04.68.57.40.03 ou par mail à drh@mairie-millas.fr